

Bureau des Relations Générales et de l'Identité

Marseille, le

DECLARATION D'OPTION POUR SATISFAIRE LES OBLIGATIONS DU SERVICE NATIONAL

Imprimé destiné aux jeunes gens concernés par l'article 2 de l'accord franco-algérien
relatif aux obligations du service national

Les jeunes gens (de sexe masculin) ayant la double nationalité, française et algérienne, **qui n'ont pas encore effectué la Journée Défense et Citoyenneté**, et qui souhaitent souscrire une déclaration d'option pour remplir leurs obligations militaires, rempliront les imprimés ci-joints.

Ces imprimés devront être **remplis lisiblement en 4 exemplaires originaux, non datés, qui seront signés par l'intéressé**, et retournés à l'adresse suivante :

*Préfecture des Bouches-du-Rhône
Direction des Migrations, de l'Intégration et de la Nationalité
Bureau des Relations Générales et de l'Identité
Place Félix Baret – CS 30 001 – 13259 – Marseille cedex 06.*

Ceux-ci devront être accompagnés **d'une photocopie, en un seul exemplaire, des documents suivants :**

- carte nationale d'identité française du jeune homme recto/verso,
- extrait d'acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois,
- pièce d'identité algérienne du jeune homme ou de l'un de ses parents (père ou mère) (exemples : carte d'identité, passeport, titre de séjour étranger etc...)
- attestation de recensement (dûment signée) militaire établie en Mairie, et/ou tout document émanant du Centre du Service National portant le numéro d'identifiant défense.

La déclaration d'option, portant le cachet de la Préfecture, sera ensuite envoyée à l'intéressé, à l'adresse qu'il aura indiquée.

Un exemplaire sera transmis, en même temps qu'au jeune homme :

- au Consulat d'Algérie,
- au Centre du Service National de Marseille
(chargé de convoquer les jeunes gens pour leur journée d'appel).

Tout document incomplet, illisible ou non accompagné des pièces justificatives sera retourné à l'intéressé, et ne pourra être considéré comme une déclaration d'option.

Les jeunes gens qui ont déjà fait leur Journée Défense et Citoyenneté (JDC) peuvent obtenir, s'ils le souhaitent, un certificat de services en s'adressant directement au :

- Base de Défense Marseille-Aubagne – Centre du service national de Marseille – Caserne Audeoud
111, avenue de la Corse – BP 40026 – 13568 – MARSEILLE CEDEX 02
csnj-marseille-jdc.trait.fct@intradef.gouv.fr

Prévu par l'article 3 de l'accord franco-algérien, ce document certifie de l'accomplissement du service national (JDC) en France.



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des Migrations,
de l'Intégration
et de la Nationalité**

Bureau des Relations Générales et de l'Identité

Marseille, le

INSTRUCTION n°27 519//DEF/DCSN/R. du 6 novembre 1984

Modèle n°106/140 « A »

DECLARATION DU 11 OCTOBRE 1983

(Article 2 - premier alinéa, de l'accord FRANCO-ALGERIEN)

Je soussigné.....
(NOM en majuscules et Prénoms en minuscules)

né le.....à.....
(date de naissance) (commune **et** pays de naissance)

fils de.....né à.....
(NOM du père en majuscules et prénoms en minuscules) (commune **et** pays de naissance du père)

et de.....née à.....
(NOM de jeune fille de la mère en majuscules et prénoms en minuscules) (commune **et** pays de naissance de la mère)

domicilié (adresse complète).....

Téléphone :.....

a - * inscrit sur les tableaux de recensement des Bouches-du-Rhône
à (commune de la mairie de recensement).....
le (date de recensement).....

*** et/ou**

b - * immatriculé par le Centre du Service National de (commune du CSN).....
.....
Sous le numéro d'identification défense.....

déclare avoir pris connaissance des dispositions de l'accord relatif aux obligations du Service National et vouloir satisfaire aux dites obligations :

* en France

* en Algérie

*** (Cocher les cases en fonction de la situation)**

Signature de l'intéressé :

Partie réservée à l'administration

Le Préfet,

Fait à Marseille, le



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des Migrations,
de l'Intégration
et de la Nationalité**

Bureau des Relations Générales et de l'Identité

Marseille, le

INSTRUCTION n°27 519//DEF/DCSN/R. du 6 novembre 1984

Modèle n°106/140 « A »

DECLARATION DU 11 OCTOBRE 1983

(Article 2 - premier alinéa, de l'accord FRANCO-ALGERIEN)

Je soussigné.....
(NOM en majuscules et Prénoms en minuscules)

né le.....à.....
(date de naissance) (commune **et** pays de naissance)

fils de.....né à.....
(NOM du père en majuscules et prénoms en minuscules) (commune **et** pays de naissance du père)

et de.....née à.....
(NOM de jeune fille de la mère en majuscules et prénoms en minuscules) (commune **et** pays de naissance de la mère)

domicilié (adresse complète).....
.....

Téléphone :

a - * inscrit sur les tableaux de recensement des Bouches-du-Rhône
à (commune de la mairie de recensement).....
.....
le (date de recensement).....

*** et/ou**

b - * immatriculé par le Centre du Service National de (commune du CSN).....
.....
Sous le numéro d'identification défense.....

déclare avoir pris connaissance des dispositions de l'accord relatif aux obligations du Service National et vouloir satisfaire aux dites obligations :

* en France

* en Algérie

*** (Cocher les cases en fonction de la situation)**

Signature de l'intéressé :

Partie réservée à l'administration
Le Préfet,

Fait à Marseille, le



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des Migrations,
de l'Intégration
et de la Nationalité**

Bureau des Relations Générales et de l'Identité

Marseille, le

INSTRUCTION n°27 519//DEF/DCSN/R. du 6 novembre 1984

Modèle n°106/140 « A »

DECLARATION DU 11 OCTOBRE 1983

(Article 2 - premier alinéa, de l'accord FRANCO-ALGERIEN)

Je soussigné.....
(NOM en majuscules et Prénoms en minuscules)

né le.....à.....
(date de naissance) (commune **et** pays de naissance)

fils de.....né à.....
(NOM du père en majuscules et prénoms en minuscules) (commune **et** pays de naissance du père)

et de.....née à.....
(NOM de jeune fille de la mère en majuscules et prénoms en minuscules) (commune **et** pays de naissance de la mère)

domicilié (adresse complète).....
.....

Téléphone :.....

a - * inscrit sur les tableaux de recensement des Bouches-du-Rhône
à (commune de la mairie de recensement).....
le (date de recensement).....

*** et/ou**

b - * immatriculé par le Centre du Service National de (commune du CSN).....
.....
Sous le numéro d'identification défense.....

déclare avoir pris connaissance des dispositions de l'accord relatif aux obligations du Service National et vouloir satisfaire aux dites obligations :

* en France

* en Algérie

*** (Cocher les cases en fonction de la situation)**

Signature de l'intéressé :

Partie réservée à l'administration

Le Préfet,

Fait à Marseille, le

Bureau des Relations Générales et de l'Identité

Marseille, le

INSTRUCTION n°27 519//DEF/DCSN/R. du 6 novembre 1984

Modèle n°106/140 « A »

**DECLARATION DU 11 OCTOBRE 1983
(Article 2 - premier alinéa, de l'accord FRANCO-ALGERIEN)**

Je soussigné.....
(NOM en majuscules et Prénoms en minuscules)

né le..... à.....
(date de naissance) (commune **et** pays de naissance)

fils de..... né à.....
(NOM du père en majuscules et prénoms en minuscules) (commune **et** pays de naissance du père)

et de..... née à.....
(NOM de jeune fille de la mère en majuscules et prénoms en minuscules) (commune **et** pays de naissance de la mère)

domicilié (adresse complète).....
.....

Téléphone :

a - * inscrit sur les tableaux de recensement des Bouches-du-Rhône
à (commune de la mairie de recensement).....
le (date de recensement).....

* **et/ou**

b - * immatriculé par le Centre du Service National de (commune du CSN).....
.....
Sous le numéro d'identification défense.....

déclare avoir pris connaissance des dispositions de l'accord relatif aux obligations du Service National et vouloir satisfaire aux dites obligations :

* en France

* en Algérie

* (Cocher les cases en fonction de la situation)

Signature de l'intéressé :

Partie réservée à l'administration

Le Préfet,

Fait à Marseille, le